

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2021-1165  
REMBOURSABLE PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 10 janvier 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2021-1165** décrétant le remplacement de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur pour un montant de 230 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 230 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2021-1165 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 4 février 2022 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mai 2022.

Le règlement N° 2021-1165 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022  
et publié le 1<sup>er</sup> juin 2022



Angèle Tousignant, greffière